

Note d'information 24/12 relative aux dates d'examens pour les différentes catégories d'intermédiaires d'assurances

Par la présente, le CAA a l'honneur de vous communiquer les dates fixées pour les épreuves d'aptitude visées à l'article 288, paragraphe 1^{er}, alinéa 2, de la loi modifiée du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances au titre de l'année 2025, à savoir :

- Examen pour candidats courtiers/dirigeants de société de courtage d'assurances :
 - le jeudi, 24 avril 2025 ;
 - le jeudi, 9 octobre 2025 ;

- Examen pour candidats agents/sous-courtiers d'assurances :
 - le jeudi, 20 mars 2025 ;
 - le jeudi, 12 juin 2025 ;
 - le jeudi, 25 septembre 2025 ;
 - le jeudi, 11 décembre 2025.

Les admissions à l'examen se feront dans la limite des places disponibles et sur présentation d'une demande d'inscription complète par écrit vingt-et-un jours calendaires au moins avant les dates ci-avant indiquées.

En fonction du nombre de candidats agents/sous-courtiers d'assurances inscrits aux séances d'examen deux sessions seront organisées le même jour.

Le Comité de Direction,